

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF99

présenté par
M. Woerth et Mme Louwagie

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la sous-indexation de certaines prestations sociales, au premier rang desquelles les pensions.

Le pouvoir d'achat des retraités a déjà été durement touché en 2018 par l'augmentation de la CSG et le report de la date de revalorisation des pensions, qui a conduit à supprimer la revalorisation prévue en 2018.

En fixant la revalorisation des pensions à 0,3 % pour les deux prochaines années, alors qu'il prévoit une inflation à 1,6 % en 2018 et 1,3 % en 2019, le Gouvernement inflige une nouvelle baisse de niveau de vie aux retraités, ainsi qu'aux familles, elles aussi touchées par le quasi gel des prestations familiales.

Il serait intéressant que les bulletins de pension mentionnent le montant de la pension que les retraités auraient touché sans les mesures prises par le Gouvernement depuis son arrivée aux responsabilités.

Cette décision de sous-indexation mine la confiance des Français dans notre système de retraite puisque les cotisants d'aujourd'hui peuvent craindre que leur pension future, ne faisant pas l'objet de revalorisations régulières, ne leur assure plus un niveau de vie suffisant.

L'étude d'impact du Gouvernement prévoit que cet article engendrera une économie de 3,2 milliards d'euros en 2019 et le double en 2021. Autant de pouvoir d'achat en moins pour certains de nos compatriotes qui sont loin d'être des nantis !

Ce ne sont pas mesures de rabot qui assureront l'avenir de nos régimes de retraite, mais des réformes courageuses, comme celle que nous avons conduite en 2010.